

## Arrêté 2021-20

### ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 26 MAI 2021 ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités.
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
- **Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 07/06/1977, modifié
- **Vu** l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 02/04/2001 portant réglementation de la circulation sur les routes départementales au droit des chantiers routiers dans le cadre de la signalisation temporaire
- **Vu** la demande du Conseil Départemental pour la reprise de la chaussée entre le Pont des Jaimes et la place de la Cour aux Ribes,

**CONSIDÉRANT** que pour permettre le bon déroulement de la réalisation des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation dans le lieu-dit des Ribes.

#### ARRÊTE

**ARTICLE PREMIER** – A compter du 31 mai 2021, et ce pour une durée de 1 mois, la route entre le Pont des Jaimes et la place de la Cour aux Ribes sera fermée à toute circulation. Une déviation sera mise en place par le lieu-dit Ville.

**ARTICLE 2** – La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par le Conseil Départemental.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurité, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, des véhicules du Conseil Départemental.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

**Ampliation à :**

Au président du Conseil Départemental

Au président du Conseil Régional

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

Les archives communales.

Freissinières, le 26 mai 2021.

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation  
Monsieur Eric SECONDA  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire

